

ÉDITORIAL

DU SENS PLURIEL DE LA LAÏCITÉ

Antoine COURBAN

Rédacteur en Chef

Le 29 mars dernier, notre revue a organisé, en collaboration avec l'ONG « L'Atelier » que dirige Tony Deaïbes, un débat sur la laïcité en France et au Liban dans l'enceinte de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ). Le dossier thématique de l'actuel numéro est l'écho de cet événement auquel avaient pris part plusieurs intellectuels libanais et français, dont Philippe Gaudin, directeur de l'Institut Européen en Sciences Religieuses (IESR), le Professeur Antoine Messarra ancien membre du Conseil Constitutionnel, Guillaume De Vault chercheur à l'Institut Français du Proche-Orient, qui, tous les trois, prolongent leurs échanges au travers de leurs articles respectifs du présent dossier. Nous avons opté pour ce thème dans le cadre de la politique générale de l'Université Saint-Joseph, affirmée par le discours du Recteur Salim Daccache s.j. le 19 mars 2019, privilégiant résolument toute stratégie du vivre-ensemble dans un Liban tiraillé par les crispations identitaires multiples.

Il est difficile de donner une définition unique du concept de laïcité en le dépouillant de son contexte historique. On oublie souvent que ce terme est d'origine chrétienne et qu'il sert à distinguer, au sein de l'Ecclesia (ἐκκλησία) ou « assemblée des fidèles », le clergé d'une part (κληρος/kleros) et le peuple des baptisés (λαος/laos) d'autre part. En Occident, le long processus historique de sécularisation du Christianisme, entamé dès le XIV^{ème} siècle et la crise de la Papauté, a abouti à l'ère de la Réforme puis à l'époque des Lumières, à renverser le pouvoir en faveur du « laos » au détriment du « kleros ». Ceci a mené, en France du moins, à la séparation de l'Église et de l'État. Le modèle laïque à la française serait-il une exception hexagonale ou véhiculerait-il un contingent de valeurs universelles dont pourrait bénéficier le Liban et l'Orient qui n'ont pas connu le processus de sécularisation et qui demeurent, à bien des égards, des sociétés marquées souvent par l'union quasi organique du religieux et du politique au sein de l'espace public.

L'article de Philippe Gaudin « La laïcité en France : questions et enjeux », s'ouvre sur un extrait du célèbre discours prononcé par le commandant Charles De Gaulle le 03/07/0931 à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, qui recommande aux Libanais de « construire un État » et non seulement d'en partager les fonctions et les attributs. Un tel constat demeure malheureusement d'une brûlante actualité 88 ans après. Conscient des difficultés que tout débat sur l'articulation du religieux et du politique comporte, Philippe Gaudin n'en demeure pas moins convaincu des vertus propres au modèle français et de son universalité tout en reconnaissant que ce modèle demeure actuellement objet de débat et de questionnements tout en bénéficiant d'un consensus national qui apaise les conflits qui, jadis, embrasèrent le paysage politique et social français. Une même interrogation se profile tout le long de son exposé : comment penser la séparation ; peut-on s'accommoder d'aménagements particuliers au sein de ce modèle ? Sa réflexion aboutit à adopter l'expression de Régis Debray, une « laïcité d'intelligence » où le vocable « intelligence » renvoie non à une opération rationnelle mais relationnelle, celle du vivre-ensemble ou vivre en bonne intelligence.

Dans « Laïcité au Liban : retrouver la boussole égarée », Antoine Messarra discute la laïcité à partir de la réalité libanaise. Il déconstruit les représentations, non en droit positif mais en termes d'idées reçues, ainsi que les dérives que ce concept entraîne dans l'imaginaire des sociétés orientales qui voient la laïcité exclusivement à travers la grille de lecture, plus ou moins distordue, du modèle français. Il s'attache à comparer le concept de « laïcité-séparation » avec celui de « laïcité-distinction ». Ceci lui permet de montrer les limites qu'il croit percevoir dans le modèle français et d'exposer le cas libanais dont le régime serait une « démocratie qui aurait opté pour une forme de laïcité de distinction des deux sphères politique et religieuse » qui se caractérise par une cohabitation entre un ordre juridique national et des ordres juridiques communautaires. Une telle pluralité, au sein du même espace public, reposerait sur deux notions constitutionnelles libanaises : celle de « respect » et celle de « liberté ». Sans doute, au travers de ces considérations, la pensée d'Antoine Messarra se rapproche de la « laïcité d'intelligente » de Philippe Gaudin sans toutefois se superposer à elle.

Par son « Dépassement de la dialectique laïcité v/s confessionnalisme », Guillaume De Vault souhaite se situer, pourrait-on dire, dans une position intermédiaire entre Gaudin et Messarra. Comment dépasser

le moment de la contradiction dialectique, voire du face-à-face polémogène de coexistence des pluralités de croyances tels qu'ils se trouvent incarnés dans les deux modèles antinomiques que constituent le Liban confessionnel et la France laïque ? L'auteur part de deux points d'ancrage : d'une part l'aporie de Spinoza sur la coexistence des croyances et des opinions ; et d'autre part ce qui est connu sous le nom de « complémentarisme » qu'on trouve consigné dans les « Épîtres des Frères en Pureté » (*Rasā'il Ikhwān al-safā*) du IX^{ème} siècle. Peut-on remédier au fanatisme de la métaphysique et de la religion sans tomber dans le particularisme ou le relativisme ? La solution des « Épîtres des Frères en Pureté » se trouve dans le complémentarisme, doctrine attribuée à l'école Pythagoricienne. À partir de là, une politique du vivre-ensemble des religions, ou de la convivialité religieuse, devient possible. C'est ce que l'auteur nomme une « politique de la vitalité religieuse » qui recoupe la laïcité d'intelligence de Philippe Gaudin mais aussi la « laïcité de distinction » dont parle Antoine Messarra.

Le Professeur Nada Nassar Chaoul quant à elle, se penche sur une situation concrète et pratique : celle du mariage civil conclu au Liban et de son statut en droit positif libanais. Son article illustre, par l'exemple, les difficultés et les contradictions que les exposés théoriques précédents dégagent. S'appuyant solidement sur une étude fouillée des textes de lois, son étude induit une surprenante conclusion : contracter un mariage civil au Liban est non seulement invalide juridiquement mais de plus constitue une infraction à la loi.

Le système confessionnel libanais serait-il, dès lors, cadencé ? Pour répondre à cette question induite par l'étude de Nada Nassar Chaoul, nous avons tenu à rendre hommage à la pensée subtile et élégante du Doyen Pierre Gannagé, disparu en 2019. Dans son ouvrage *Le pluralisme des statuts personnels dans les États multicommunautaires*, il pose la question de savoir si l'État libanais est laïque. Il consacre tout un chapitre de son livre à développer ses arguments. Il distingue, d'un côté, une laïcité protectrice des communautés et, de l'autre, une laïcité transcendant ces mêmes communautés. Défendant la liberté de conscience il préconise l'introduction, dans le système juridique libanais, du mariage civil facultatif qui n'abolit pas les exigences du régime communautaire et n'abolit point la règle de la représentation des communautés au sein des institutions publiques. Nous reproduisons un extrait de son ouvrage avec l'autorisation des éditeurs et des héritiers du grand disparu.

Le lecteur découvrira dans ce numéro d'autres articles qui peuvent susciter son intérêt et satisfaire sa curiosité.

Stéphane Malsagne nous raconte le parcours exceptionnel d'Ahmad Daouk, belle figure de l'indépendance du Liban qui se révèle à nous comme une incarnation d'une certaine « libanité » empreinte de l'urbanité levantine et du cosmopolitisme méditerranéen.

Christophe-Georges Khadige dresse une somptueuse histoire de la pénétration de la Franc-Maçonnerie dans l'Orient Ottoman et les pays du Levant. Il focalise son regard perçant sur la perception de ce mouvement au sein des différentes communautés religieuses ainsi que sur les résistances que ce courant a pu rencontrer.

En helléniste distingué, Raphaël Dufour nous présente l'œuvre du poète grec du XVIII^{ème} siècle, Andreas Calvos, en s'attardant sur le rapport entre la virtuosité picturale poétique et le sentiment d'appartenance nationale chez cet auteur peu connu mais qui n'est pas sans rappeler les poètes élégiaques du VI^{ème} siècle avant J.-C.

Deux articles de la section « Divers », clôturent notre numéro comme « échos du Maghreb Arabe ». Celui d'Anis Cherif-Alami raconté l'épopée héroïque de l'action estudiantine marocaine. Quant à Federica Zoja, journaliste italienne spécialiste de l'Afrique du Nord, elle nous brosse une étude détaillée sur la Tunisie, l'échec relatif de la révolution du jasmin et la montée du populisme. Son article, rédigé avant le décès du président Essebsi et le scrutin présidentiel anticipé, permet néanmoins de comprendre les différentes lames de fond qui secouent l'opinion publique tunisienne.